

# Alain JOMBART

Executive MBA HEC Paris - E.S.L.S.C.A. PARIS - Expert-Comptable diplômé

Commissaire aux Comptes

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Téléphone : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

---

**Fonds de Dotation « Telmah »**  
**« Tendez la main au Handisport »**  
1 rue des Gailletrous  
Ancienne Gare  
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux membres du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation « TELMAH »,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation « TELMAH » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **➤ Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

# Alain JOMBART

Executive MBA HEC Paris - E.S.L.S.C.A. PARIS - Expert-Comptable diplômé

Commissaire aux Comptes

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Téléphone : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

---

## ➤ *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes dans le cadre de l'activité de votre fonds de dotation. Je me suis assuré que l'annexe aux comptes annuels, décrit correctement les méthodes comptables utilisées et fournit au lecteur des comptes annuels, les détails indispensables à sa bonne compréhension des éléments communiqués, dans le respect des textes en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

# Alain JOMBART

Executive MBA HEC Paris - E.S.L.S.C.A. PARIS - Expert-Comptable diplômé

Commissaire aux Comptes

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Téléphone : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

---

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

# Alain JOMBART

Executive MBA HEC Paris - E.S.L.S.C.A. PARIS - Expert-Comptable diplômé

Commissaire aux Comptes

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Téléphone : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

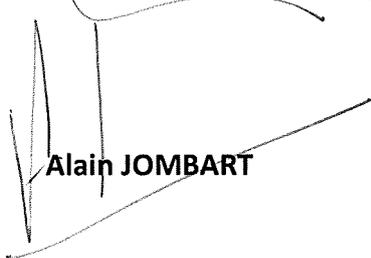
---

d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 juin 2019

**Le commissaire aux comptes**



**Alain JOMBART**

## COMPTES ANNUELS

### **Telmah - "Tendez la main à l'handisport"**

**Chez Sidamo  
1 rue des Gailletrous  
BP 7 Ancienne Gare  
41261 La Chaussée Saint Victor**

**Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018**

Le 5 mars 2019

## SOMMAIRE

Bilan	3
Compte de résultat	4
Annexes aux comptes annuels et détails explicatifs	

## BILAN

En euros	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort.	Net	Net
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	18 290		30 255	18 290
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF D'EXPLOITATION (II)</b>	18 290	-	30 255	18 290
<b>TOTAL GENERAL (I à II)</b>	18 290	-	30 255	18 290
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				

En euros	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Dotation en capital	10 000	10 000
Autres réserves	7 210	9 466
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit</b>	11 947	- 2 256
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	29 157	17 210
Fonds dédiés		
Dettes d'exploitation	1 098	1 080
<b>TOTAL PASSIF D'EXPLOITATION (II)</b>	1 098	1 080
<b>TOTAL GENERAL (I) à (II)</b>	30 255	18 290

## COMPTE DE RESULTAT

En euros	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
<b>PRODUITS</b>		
Produits des activités annexes	3 958	5 610
Collecte	9 255	6 650
<b>DONS</b>	<b>20 500</b>	<b>11 630</b>
Dons reçus / particuliers	-	2 130
Dons reçus / entreprises	20 500	9 500
<b>PARTICIPATIONS AUX ACTIONS</b>	<b>24 170</b>	<b>23 938</b>
Participation événements	24 170	23 938
Participation sportif		
<b>TOTAL DES RESSOURCES (I)</b>	<b>57 883</b>	<b>47 828</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais de colloques	16 462	17 966
Honoraires	1 098	6 427
Relations publiques	-	409
Partenariat sportif	5 206	11 150
Partenariat associatif	8 850	4 775
Déplacements	3 866	2 787
Frais bancaires	104	70
Frais d'actes	50	
Aides accordées dans le cadre de l'objet du Fonds de dotation	10 300	6 500
<b>TOTAL DES EMPLOIS (II)</b>	<b>45 936</b>	<b>50 083</b>
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE (I-II)</b>	<b>11 947</b>	<b>- 2 255</b>

### EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

<b>Produits</b>		
Bénévolat	3 806	4 246
Prestations en nature	796	5 374
Dons en nature	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 601</b>	<b>9 620</b>
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	795	5 374
Personnel bénévole	3 806	4 246
<b>TOTAL</b>	<b>4 601</b>	<b>9 620</b>

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Le fonds de dotation « Telmah » – « Tendez la main à l'handisport », régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, a pour objet :

- Toute action ayant pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées
- La promotion et la facilitation de la pratique des activités physiques et sportives par les personnes handicapées, l'organisation de manifestations sur le territoire de la région centre destinées à promouvoir et diffuser le sport handicapé

A ce titre, le fonds de dotation est susceptible de recevoir des dons de la part d'entreprises et de particuliers et est habilité à délivrer des reçus fiscaux.

**1. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX, MÉTHODES D'ÉVALUATION,  
COMPARABILITÉ DES COMPTES ET FAITS MAJEURS  
CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le fonds a arrêté ses comptes en respectant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Certaines adaptations sont bien évidemment liées à la nature même des activités du fonds Telmah et à la nature juridique de celle-ci.

La méthode de base généralement retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice comptable couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Le total du bilan avant affectation du résultat s'élève à 30 255 €.

L'excédent de l'exercice s'élève à 11 947 €.

## **FAITS MARQUANTS**

L'année 2018 a été un exercice marqué une nouvelle fois par une récolte de dons difficile compte tenu du contexte économique et des évolutions législatives.

Au titre des évènements majeurs de l'exercice écoulé, nous relevons :

- L'action d'une jeune chambre économique au profit de Telmah
- Une action sportive qui s'est tenue au Sri Lanka
- Dîner de Gala qui a réuni environ 300 personnes

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Des réunions de travail sont programmées afin de réfléchir à de nouvelles actions pour trouver d'autres ressources.

Sont joints :

- Notes explicatives numérotées de 1 à 7
- Tableau ANNEXE 1 VARIATION DES FONDS PROPRES
- Tableau ANNEXE 2 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES
- Tableau ANNEXE 3 ETAT DETAILLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

**2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**

<i>Note n° (ou N/A ou N/S)</i>	<i>Rubrique</i>
	<b>1. Bilan actif</b>
N/A	Actif immobilisé
N/A	Stocks et en-cours
N/A	Créances
N/A	Valeurs mobilières de placement
1	Disponibilités
N/A	Produits à recevoir
N/A	Charges constatées d'avance
N/A	Charges à répartir
	<b>2. Bilan passif</b>
2	Fonds Propres
N/A	Provisions
N/A	Fonds dédiés
N/A	Charges à payer
N/A	Produits constatés d'avance
3	Autres dettes
	<b>3. Charges d'exploitation</b>
4	Commentaires sur les charges d'exploitation
	<b>4. Produits d'exploitation et exceptionnels</b>
5	Commentaires sur les produits d'exploitation et exceptionnels
	<b>5. Engagements restants à réaliser</b>
N/A	Commentaires sur engagements restants à réaliser
N/A	<b>6. Portefeuille-titres</b>
6	<b>7. Contributions volontaires</b>
N/A	<b>8. Engagements financiers</b>
7	<b>9. Régime fiscal du fonds Telmah</b>

**NOTE N° 1**

**DISPONIBILITES**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**NOTE N°2**

**FONDS PROPRES**

Les mouvements affectant cette rubrique sont représentés dans le tableau ANNEXE 1. Le seul mouvement de l'exercice est composé de l'affectation du déficit de l'exercice précédent, soit 2 256 €.

**NOTE N° 3**

**AUTRES DETTES**

Cette rubrique inclut :

- Les honoraires du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 soit 1 098 € TTC

**NOTE N° 4**

**COMMENTAIRES SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION DU FONDS TELMAH**

Les charges d'exploitation les plus significatives ont été enregistrées sur :

- Frais de colloques liés à l'organisation d'un dîner de Gala pour un montant de 16 462 €

## **NOTE N° 5**

### **COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS DU FONDS DE DOTATION TELMAH**

#### PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation les plus significatifs ont été enregistrés sur :

1. Collecte	9 255 €
2. Dons reçus des entreprises	20 500 €
3. Participations au gala	24 170 €
4. Ventes de calendrier-photographies	3 958 €

Le compte d'emploi des ressources des dons figure en TABLEAU ANNEXE 2.

## **NOTE N° 6**

### **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par le fonds.

La valorisation des contributions s'effectue selon deux méthodes :

1. les contributions en travail sont valorisées aux tarifs horaires du personnel y compris les charges sociales afférentes
2. les contributions en biens ou services sont valorisées au prix de marché

Ces contributions sont de trois natures : en travail, en biens et en services. Elles sont détaillées sur le TABLEAU ANNEXE 3.

## **NOTE N° 7**

### **REGIME FISCAL DU FONDS DE DOTATION TELMAH**

Le Fonds de dotation Telmah n'est, en l'état actuel de son fonctionnement et de son patrimoine, soumis à aucune imposition particulière.

	01/01/2018	Augmentations ou dotations		Répartition ou diminution	31/12/2018
Dotation initiale en capital	10 000,00				10 000,00
Autres réserves	-				-
	9 465,18	-	2 256,00	(1)	7 209,18
Résultat de l'exercice	11 947,04		-		11 947,04
					-
					-
					-
<b>TOTAL</b>	<b>31 412,22</b>	<b>-</b>	<b>2 256,00</b>	<b>-</b>	<b>29 156,22</b>

(1) : Dont 2 256 € d'affectation du déficit 2017

**ETAT DES DONNS RECUS PAR LE FONDS DE DOTATION****I. RESSOURCES GENEREES PAR LE FONDS DE DOTATION****A. PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES**

Ventes de calendrier/photos

3 958 €

**B. COLLECTE**

Montant des fonds collectés sans droit de reprise

9 255 €

**C. DONNS****1. DONNS EN ESPECES**

Montant des dons en espèces ayant donné lieu à délivrance de récépissés fiscaux CERFA présentés à l'appui de la comptabilité du fonds de dotation

20 500 €

**2. DONNS EN NATURE**

Montant des dons en nature ayant donné lieu à délivrance de récépissés fiscaux CERFA présentés en contributions volontaires au pied du compte de résultat

- €

**D. PARTICIPATIONS EVENEMENTS**

Montant des fonds collectés dans le but de soutenir des actions de communication

24 170 €

**ETAT DES CHARGES SUPPORTEES PAR LE FONDS DE DOTATION****A. ACTIONS ENGAGEES EN 2018 AU PROFIT DU SPORT HANDICAP**

Frais engagés pour le colloque

16 462 €

Relations publiques

- €

Partenariat sportif et associatif

14 056 €

Droits d'auteurs

- €

Subventions versées aux sportifs

10 300 €

TOTAL

40 818 €

**B. AUTRES CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DOTATION**

Frais de déplacements

3 866 €

Frais bancaires et d'actes

154 €

Autres charges courantes non liées à des actions

1 098 €

TOTAL

5 118 €

**RECAPITULATION DES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT 2018**

A+B PRODUITS REALISES PAR LE FONDS DE DOTATION

57 883 € (+)

C+D CHARGES SUPPORTEES PAR LE FONDS DE DOTATION

45 936 € (-)

RESULTAT 2017

11 947 € (=)

**RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE TRESORERIE**

TRESORERIE INITIALE

01/01/2018

18 290 € (+)

CAISSE

01/01/2018

- € (+)

PRODUITS REALISES PAR LE FONDS DE DOTATION à l'exception des éventuels dons encaissés sur 2019 mais relatifs à 2018

57 883 € (+)

CHARGES SUPPORTEES PAR LE FONDS

45 936 € (-)

CHARGES PROVISIONNEES AU 31/12/2017 ET DECAISSEES SUR L'ANNEE 2018

1 080 € (-)

CHARGES COMPTABILISEES NON DECAISSEES AU 31/12/2018

1 098 € (+)

TRESORERIE FINALE

31/12/2018

30 255 € (=)

Poste	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
(1) A l'initiative de la société Sidamo Sas			
<b>Personnel bénévole</b>	<b>3 805,80</b>	<b>4 246,23</b>	-440,43
Divers intervenants	695,41	0,00	
Mme Coudriau	970,18	1 310,85	
Mr Nguyen	2 140,21	2 935,38	
<b>Mise à disposition gratuite de biens</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00
(3) Dont fournitures de bureau	N/s	N/s	
(2) Dont locaux de l'ancienne gare	N/s	N/s	
<b>Prestations en nature</b>	<b>795,54</b>	<b>5 373,72</b>	-4 578,18
Dont frais d'entretien			
(3) Dont frais de communication	795,54	5 373,72	
<b>Total</b>	<b>4 601,34</b>	<b>9 619,95</b>	<b>-5 018,61</b>

(1) : une convention cadre a été conclue entre le fonds Telmah et la société Sidamo à la date du 23 juin 2011. Cette convention a pour objet la mise à disposition de personnel afin de mettre en place la création d'outils de communication d'un site internet ainsi que l'organisation de réunions.

(2) : Sièges sociaux mis à disposition à titre gracieux

(3) : Refacturation de frais à l'euro l'euro